



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

PROFIL DE PAYS

2016



**MALAWI**





Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

PROFIL DE PAYS

2016



**MALAWI**

## Commandes

Pour commander des exemplaires du Profil de pays - Malawi, veuillez contacter :

Section des publications

Commission économique pour l'Afrique

B.P. 3001

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél. : +251-11- 544-9900

Télécopie : +251-11-551-4416

Adresse électronique : [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)

Web : [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

Pour télécharger gratuitement une copie électronique des publications de la CEA, veuillez accéder au site : [www.uneca.org/publications](http://www.uneca.org/publications)

© 2017 Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage : mars 2017

ISBN : 978-99944-70-28-0

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

## Note

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur stade de développement. Les désignations « développé », « industrialisé » et « en développement » n'ont qu'une fin statistique et ne constituent pas une appréciation du stade de développement atteint par tel pays ou telle région.

# Sommaire

|   |             |
|---|-------------|
| <b>Sigles et abréviations</b>   | <b>v</b>    |
| <b>Remerciements</b>  | <b>vii</b>  |
| <b>Le Malawi en bref</b>  | <b>viii</b> |
| <b>1. Vue d'ensemble</b>  | <b>1</b>    |
| <b>2. Contexte national et sous-régional</b>  | <b>3</b>    |
| <b>3. Performance économique</b>  | <b>7</b>    |
| 3.1 Croissance économique et performance sectorielle  | 7           |
| 3.2 Politique budgétaire  | 9           |
| 3.3 Politique monétaire   | 10          |
| 3.4 Compte des opérations courantes   | 11          |
| 3.5 Compte de capital et compte financier   | 13          |
| <b>4. Développement social</b>  | <b>15</b>   |
| 4.1 Dynamique démographique   | 15          |
| 4.2 Pauvreté et emploi  | 16          |
| 4.3 Santé   | 18          |
| 4.4 Éducation   | 19          |
| 4.5 Évaluation de l'égalité de genre au Malawi  | 21          |
| 4.6 L'Indicateur de développement social en Afrique : Malawi  | 24          |
| <b>5. Analyse thématique: Diversification agricole pour la transformation économique et le développement inclusif</b> | <b>26</b>   |
| 5.1. Diversification du secteur agricole: une nécessité pour le Malawi  | 26          |
| 5.2. Possibilités de diversification  | 29          |
| 5.3. Politiques et stratégies   | 29          |
| <b>6. Évaluation de la qualité des données nationales</b>   | <b>31</b>   |
| <b>Bibliographie</b>  | <b>32</b>   |



## Sigles et abréviations

|        |  |
|--------|--|
| CAE    | Communauté d'Afrique de l'Est                                    |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |
| COMESA | Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe     |
| FMI    | Fonds monétaire international                                    |
| PME    | Petites et moyennes entreprises                                  |
| PNUD   | Programme des Nations Unies pour le développement                |
| PPP    | Partenariats public- privé                                       |
| SACU   | Union douanière d'Afrique australe                               |
| SADC   | Communauté de développement d'Afrique australe                   |
| UEMOA  | Union économique et monétaire ouest-africaine                    |
| ZLEC   | Zone de libre-échange continentale                               |
| ZLET   | Zone de libre-échange tripartite                                 |





# Remerciements

La série de profils de pays publiés annuellement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a pour objectif de produire et de diffuser des analyses et des recommandations de politiques propres à chaque pays et à chaque région qui tendent à promouvoir une transformation économique qui viendrait favoriser une croissance soutenue et un développement social durable, renforcer l'intégration régionale et faciliter la planification du développement et la gouvernance économique. Les profils de pays sont le fruit de la collaboration des bureaux sous-régionaux de la CEA et du Centre africain pour la statistique, avec des apports de la Division des politiques macroéconomiques, de la Division de l'intégration régionale et du commerce et de la Division des politiques de développement social.

Le profil de pays du Malawi a été réalisé sous la coordination générale et l'orientation de Giovane Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA chargée de la diffusion du savoir, et sous la supervision directe de Said Adejumobi, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe, et la supervision de Sizo Mhlanga, Chef du Centre de données sous-régionales. Le principal auteur du profil de pays du Malawi est Anthony Taylor, fonctionnaire chargé des affaires économiques du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe avec l'assistance technique de Marta Duda-Nyczak, fonctionnaire de la CEA, et Chilo Chiziba, stagiaire, du Bureau sous-régional.

D'importantes contributions ont été apportées au profil de pays par des institutions nationales, notamment les Ministères des finances, de la planification économique et du développement, de l'agriculture, de l'irrigation et de la mise en valeur des ressources en eau, du Bureau national de statistique, de la Banque centrale du Malawi (Reserve Bank of Malawi – RBM), du Bureau de la FAO et du bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le groupe d'examen interne, réuni par la Section de la qualité opérationnelle de la CEA, a apporté de précieuses contributions et observations. Nous tenons aussi à remercier Abbi Kedir, chercheur au *Management School at the University of Sheffield* pour ses avis d'expert et sa perspicacité.

Une mention spéciale va enfin à la Section des publications de la CEA qui aura pourvu à l'édition, la traduction, la conception graphique et l'impression de la série des profils de pays 2016.

# Le Malawi en bref

| Informations générales             |                       | Classement                             |                |
|------------------------------------|-----------------------|--|----------------|
| Région                             | Afrique subsaharienne | Indice de développement humain         | 173/188 (2014) |
| Langue officielle                  | Anglais               | Indice d'inégalité entre les sexes     | 140/155 (2014) |
| Monnaie                            | kwacha malawien       | Index Ibrahim de gouvernance africaine | 17/54(2015)    |
| Capitale                           | Lilongwe              | Facilité des transactions commerciales | 164/189(2015)  |
| Communautés économiques régionales | SADC et COMESA        | Perception de la corruption            | 110/175(2014)  |



## Croissance économique

La croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) du Malawi, qui était de 5,7 % en 2014, n'était plus que de 3 % en 2015, et l'année 2016 a vu une nouvelle baisse, à 2,7 %, du fait de la sécheresse subie par le pays en 2014 et 2015 par suite d'El Niño. Elle devrait reprendre à 4,5 % en 2017.



## Politique budgétaire

Un resserrement de la politique budgétaire a permis d'améliorer la gestion des finances publiques et d'exercer un contrôle plus strict des dépenses publiques. En 2015, on a observé une augmentation des recettes et des subventions par rapport à l'année précédente. Les recettes publiques, en particulier les impôts sur le revenu et les bénéfices, ont augmenté de 8,5 % en 2014 puis de 8,6 % en 2015 ; le déficit budgétaire, qui était de 5,8 % pendant l'exercice 2014/15, a été ramené à 3,9 % en 2015.



## Politique monétaire

L'inflation se situe entre 21 % et 27 % entre 2012 et 2015 ; la monnaie, le kwacha malawien (MK), s'est régulièrement déprécié au fil du temps, le taux du dollar passant de 118,40 MK en 2005 à 499,6 MK en 2015.



## Compte courant

Au cours des cinq années achevées en 2016, le déficit de la balance des opérations courantes s'est situé entre 744,7 millions de dollars en 2012 et 1 248 millions de dollars en 2013. Il serait ramené à 916,3 millions de dollars en 2016 grâce à un meilleur contrôle des dépenses et de meilleures mesures de surveillance.



## Compte de capital et compte financier

Le pays a pâti, surtout en 2014, de la baisse des investissements directs étrangers (IDE), qui sont passés de 918,6 millions de dollars en 2012 à 570,0 millions de dollars en 2015, et devraient baisser encore, à 493,1 millions de dollars en 2016.



### Démographie

La population du Malawi était estimée à 15,8 millions en 2014, soit 2,7 millions de plus que dans le recensement de 2008 (13,1 millions). Selon le recensement de 2014, on compte au Malawi 8,1 millions de femmes ; 16,4 % des habitants du pays vivent dans les villes.



### Pauvreté

Quelque 50,7 % des habitants du Malawi sont considérés comme pauvres, c'est-à-dire qu'ils vivent avec moins de 1,25 dollar par jour. La pauvreté frappe davantage les campagnes que les villes, selon la dernière enquête sur les ménages intégrée de 2012.



### Emploi

En 2013, sur une population active de 7,8 millions, 5,5 millions ont un emploi. Cela représente un taux d'emploi de 80 %, dont 64 % travaillent dans le secteur agricole. Environ 89 % de la population active travaille dans le secteur informel.



### Santé

L'espérance de vie à la naissance serait de 57,6 ans en 2016. Les décès dus au paludisme ont diminué, passant de 5,6 % en 2009 à 3,3 % en 2012 ; les décès dus à la tuberculose ont été ramenés de 20 % en 2006 à 8 % en 2013; et en 2015, la mortalité infantile était de 61,78 pour 1 000 naissances vivantes.



### Éducation

Le taux d'alphabétisation était de 71,3 % en 2013. Le taux net de scolarisation primaire était de 85 % en 2014 ; on comptait 68 élèves pour 1 enseignant qualifié en 2016.



### Genre

Des progrès significatifs peuvent être observés dans certains secteurs, notamment l'accès au financement et la scolarisation dans le secondaire, où les femmes ont surclassé les hommes. La parité homme-femme peut être également observée dans des domaines liés à la santé et dans le secteur économique, notamment en ce qui concerne le taux d'activité. Cependant, il existe des domaines critiques (en politique et dans le secteur socioéconomique) où les femmes sont considérablement désavantagées.



## Vue d'ensemble

Depuis 2010, la croissance du PIB du Malawi connaît des fluctuations. De 6,9 % en 2010 elle tombe à -0,6 % en 2012, puis repart à 6 % en 2013 et 2014 avant de baisser à nouveau pour se situer à 3,0 % en 2015. La grande instabilité des taux de change figure parmi les fondamentaux économiques. La monnaie s'est dépréciée puisque le taux de change du dollar des États-Unis était de 156,5 MK pendant l'exercice budgétaire 2011-12, mais atteignait une moyenne d'environ 706,8 MK en 2015. Les taux d'intérêt et les taux d'inflation ont été élevés. Au milieu de 2016, le taux d'intérêt de référence était de 27 % et l'inflation s'était établie 19 %.

L'agriculture est le principal secteur de l'économie ; elle représente en moyenne 30 % du PIB. Entre 2014 et 2015, le taux de croissance du PIB a nettement baissé, passant de 5,7 % à 3 % du fait des conditions météorologiques défavorables et des conditions climatiques, ce qui a perturbé les récoltes des principales cultures vivrières et d'exportation du pays. Le PIB devrait continuer à baisser en 2016 pour se ramener à 2,7 %. Il devrait toutefois rebondir à 4,5 % en 2017 grâce à l'amélioration des conditions météorologiques à la reprise attendue dans le secteur agricole, en particulier les cultures vivrières. Comme la plupart des pays en développement, le Malawi enregistre des déficits budgétaires. Le budget est en déficit depuis 2010, à l'exception de l'année 2011. L'application de politiques budgétaires et monétaires rigoureuses, caractérisées par des mesures prudentes de réformes économiques et financières, a amélioré les perspectives de performance économique du Malawi. Mais le taux de croissance du PIB reste inférieur à la moyenne des pays membres de la sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en 2015, ainsi que par rapport à l'ensemble des pays africains.

La population vivant dans les zones urbaines a augmenté d'environ 16,1 %, et cela a eu des conséquences inattendues sur les services publics et l'exploitation des ressources naturelles, en particulier la terre, l'eau et la forêt. En 2014, 83,3 % des jeunes (15-30 ans) étaient alphabétisés, et le taux brut de scolarisation dans les établissements secondaires était de 39,4 %. Les femmes occupent 16,7 % des postes d'encadrement. L'incidence du paludisme et les décès dus à cette maladie étaient de 3,3 % ; la mortalité infantile est de 61,78 pour 1 000 naissances vivantes et la mortalité maternelle est en baisse, à 574 pour 100 000 naissances vivantes. Ces chiffres traduisent les gains du développement social, et sont aussi le résultat de l'augmentation des investissements et des crédits budgétaires dans le secteur de la santé. Parmi les défis auxquels le pays est confronté figurent l'insécurité

alimentaire en augmentation, les conditions et caractéristiques météorologiques imprévisibles qui exposent à la vulnérabilité, la baisse des recettes publiques, l'amenuisement des apports d'aide des donateurs et un secteur extérieur terne. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de diversifier le secteur agricole en intensifiant l'agriculture par irrigation, afin de transformer une économie excessivement dépendante de l'agriculture pluviale. Il s'efforce d'augmenter la productivité et d'assurer une croissance inclusive et transformatrice, ainsi qu'un développement soutenu pour une population qui ne cesse d'augmenter.

## Contexte national et sous-régional

Le taux de croissance du PIB de 3 % au Malawi en 2015 était inférieur à la moyenne sous-régionale de la SADC et de l'ensemble de l'Afrique (fig. 1), soit 3,9% et 3,6 % respectivement. Dans la sous-région, seuls l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont fait moins bien, avec un taux de 1,3 % et 1,5 % respectivement. Ce ralentissement de l'activité économique, de 5,7 % en 2014 à 3 % en 2015, peut s'expliquer par les conditions météorologiques défavorables qui ont perturbé la récolte de 2015, entraînant une contraction de la croissance dans le secteur agricole de 1,6 %, et donc une réduction de la croissance économique (autorités du Malawi et FMI, 2016). En 2016, l'économie aurait connu une croissance de 2,7 %, soit un chiffre supérieur aux 2,0% de croissance réelle moyenne du PIB prévus pour les pays membres de la SADC. La baisse de la croissance économique dans ces pays résulte principalement de facteurs extérieurs. Cependant, le taux de croissance réelle moyen du PIB de 3,7 % prévu pour l'Afrique en 2016 dépasse les taux estimatifs pour le Malawi et les autres pays membres de la SADC (BAD, OCDE et PNUD, 2016). En 2017, le taux de croissance au Malawi comme en Afrique devrait atteindre 4,5 % selon les projections.

Le ralentissement économique, au Malawi, en 2015 a déclenché une instabilité macroéconomique, notamment une dépréciation imprévisible du taux de change pendant la campagne de récolte du tabac, une pénurie de denrées alimentaires, satisfaite par un kwacha déprécié par rapport aux principales monnaies des échanges du pays, sous l'effet surtout d'un renforcement général du dollar et d'une activité spéculative des changeurs sur le marché local. La dépréciation de la monnaie nationale a également eu lieu dans d'autres pays de la sous-région. Ainsi, la monnaie zambienne s'est dépréciée de 90 % par rapport au dollar des États-Unis contre 70% pour le kwacha du Malawi (70 %) (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2016b).

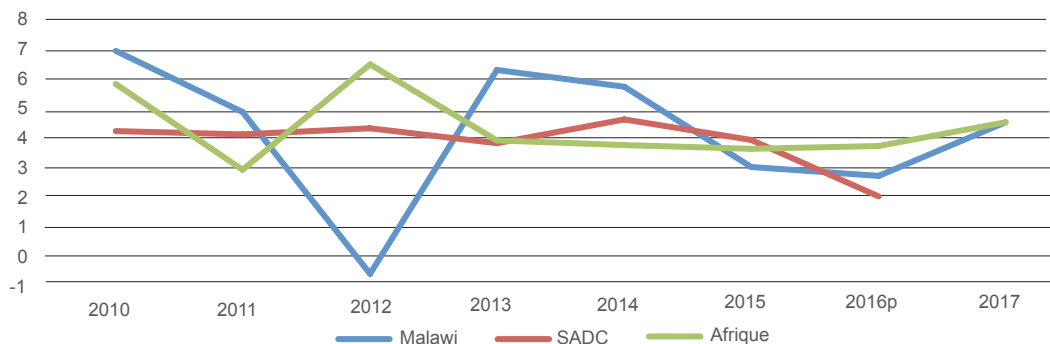
De façon générale, la croissance économique devrait avoir diminué en 2016 dans la sous-région de la SADC en raison de la baisse continue des cours des produits de base, d'une réduction de la production d'électricité liée à la sécheresse qui a ralenti la production globale de l'économie et augmenté le coût de l'électricité. Cela a entraîné des économies d'échelle négatives qui, à leur tour, ont ralenti la croissance (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2016b).

En 2014, la SADC était la communauté régionale où l'intégration commerciale était la plus forte en Afrique, à 19,3 % des échanges totaux ; venait ensuite la Communauté de l'Afrique de l'Est, à 18,4 %. L'Union monétaire et économique de l'Afrique de l'Ouest et l'Union douanière de l'Afrique australe avaient respectivement des coefficients de commerce intrarégional de 15,3 % et 15,7 %.

La Zone de libre-échange tripartite et la Zone proposée de libre-échange continental sont conçues pour stimuler le commerce et l'investissement intrarégionaux et continentaux. La première regroupe les membres de trois communautés économiques régionales, à savoir les 19 membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), les cinq pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et les 15 membres de la SADC, ce qui fait de la Zone tripartite la plus vaste zone de libre-échange commercial en Afrique. La Zone de libre-échange tripartite représente plus de 58 % de la production du continent africain et couvre 48 % des pays d'Afrique et 57 % de la population africaine. Elle représente aussi 25 % du commerce intrarégional, les autres blocs ne représentant en moyenne que 15 %. Pour accélérer l'intégration régionale et renforcer le commerce régional, la Zone de libre-échange tripartite privilégie : a) l'harmonisation des accords commerciaux régionaux existants ; b) la facilitation des échanges de marchandises entre pays et le long des grands couloirs de transport ; c) l'amélioration des liens entre les membres par le développement des équipements transfrontières ; et d) la libre circulation des hommes et femmes d'affaires (BAD, OCDE et PNUD, 2016).

L'encadré 1 donne la position du Malawi au regard de l'Indice de l'intégration régionale en Afrique, au sein de la SADC et de la COMESA. L'encadré donne aussi la performance, les progrès et la réalisation d'un certain nombre d'obligations, de critères et objectifs du Malawi qui s'est engagé en faveur : a) du libre mouvement des personnes ; b) de l'intégration régionale ; c) de l'intégration de la production ; d) de l'infrastructure ; et e) de l'intégration financière et de la politique macroéconomique.

**Figure 1 : Taux de croissance annuelle moyen du PIB du Malawi, de la SADC et de l'Afrique (%) (2010-2016)**



Sources : BAD, OCDE et PNUD (2016) ; Bureau national de statistique (2015).



### Encadré 1 : Indice africain d'intégration régionale : Malawi

L'Indice de l'intégration régionale en Afrique est un indicateur de la mesure dans laquelle chaque pays d'Afrique honore ses engagements en vertu des divers instruments d'intégration panafricains, notamment l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja. Cet indice, travail commun de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), couvre les dimensions suivantes : a) liberté de mouvement des personnes ; b) intégration commerciale ; c) intégration de la production ; d) infrastructure ; e) intégration financière et f) convergence des politiques macroéconomiques. Dans la section qui suit, on donne les points essentiels de quelques indicateurs.

#### Classement général :

Onzième dans la SADC (note : 0,36). L'Afrique du Sud vient au premier rang dans la SADC (note : 0,74). Malawi : onzième dans la COMESA (note : 0,41)\*.

| Libre circulation des personnes  | Intégration commerciale  | Intégration productive   | Infrastructures  | Intégration financière et convergence des politiques macroéconomiques   |
|--|--|--|--|---|
| Huitième rang dans la SADC (note : 0,6) ; neuvième dans la COMESA (note : 0,29). | Dixième rang dans la SADC (note : 0,49). L'Afrique du Sud vient au premier rang (note : 1) ; Malawi : dixième rang dans la COMESA (note : 0,57). | Dixième rang dans la SADC (note : 0,28). Le Zimbabwe est au premier rang (note : 0,74) ; Malawi : septième rang dans la COMESA (note : 0,5). | Septième rang dans la SADC (note : 0,46). Le Botswana vient au premier rang (note : 0,82). Malawi : septième dans la COMESA (note : 0,47). | Quinzième dans la SADC (note : 0). L'Afrique du Sud vient au premier rang (note : 0,91). Malawi : seizième dans la COMESA (note : 0,21) |

Dans la SADC comme dans la COMESA, le Malawi occupe la onzième place, ce qui est assez médiocre.

**Libre circulation des personnes :** résultat modéré à médiocre (huitième rang dans la SADC, neuvième dans la COMESA). Le Malawi n'a pas encore ratifié les instruments pertinents de la SADC et de la COMESA concernant la liberté de mouvement des personnes, le droit d'établissement et la liberté de mouvement des travailleurs. Néanmoins, les ressortissants de plus de 80 % des autres États membres de la SADC peuvent entrer sans visa au Malawi ; les 7 % restants peuvent obtenir un visa à l'arrivée ; 55 % des membres de la COMESA doivent avoir un visa et 40 % des autres membres entrent au Malawi sans visa.

**Intégration commerciale :** résultat modéré à médiocre (dixième rang dans la SADC et dans la COMESA). Le Malawi impose un droit de douane moyen de 1,6 % sur les importations en provenance de la SADC (d'après les données de 2014) ; c'est le septième rang à partir du bas dans le bloc, et ce taux de droit est de 0,015 % sur les importations en provenance de la COMESA (avant-dernier rang parmi les pays membres de la COMESA). Entre 2010 et 2013, les importations en provenance du reste de la SADC ne représentaient que 18 % du PIB, soit le septième rang parmi les pays membres de la SADC. Les importations en provenance du reste de la COMESA représentent 5,3 %, au cinquième rang parmi les pays membres de la COMESA. En revanche, les exportations du Malawi vers la SADC en pourcentage du PIB ont représenté en moyenne 4,2 % sur la même période (sixième rang à partir du bas parmi les pays membres de la SADC) et les exportations vers les pays de la COMESA ont été en moyenne de 3,4 % du PIB, soit le huitième rang parmi les membres de cette organisation.

**Intégration productive :** résultat modéré à médiocre (septième rang dans la COMESA et dixième dans la SADC). Le Malawi semble être médiocrement intégré dans les chaînes de valeur régionales. Son commerce n'est que faiblement complémentaire de celui de ses partenaires. L'indice de la complémentarité du commerce des marchandises de la CNUCED était pour le Malawi de 0,10 à l'égard du reste des pays membres de la SADC entre 2010 et 2013. Cela atteste d'une faible corrélation entre les exportations du Malawi et les importations de la SADC. La part des produits intermédiaires dans les importations du Malawi en provenance de la SADC était

\* Un système de classification à l'échelle continentale, comparant les performances de tous les pays africains en termes d'intégration régionale, est en cours d'élaboration et sera inclus dans les prochaines mises à jour du présent profil de pays.

de 22,8 % au cours de la même période (cinquième rang dans le bloc), tandis que 31,8 % des importations du pays en provenance de la COMESA étaient des produits intermédiaires (cinquième rang dans le bloc également) pour les articles pour lesquels on dispose de données. La part des produits intermédiaires dans les exportations totales vers les pays de la SADC était en moyenne de 23,8 % (cinquième rang dans le bloc), tandis que 31,5 % des exportations vers la COMESA étaient des produits intermédiaires (sixième rang parmi les membres de la COMESA pour lesquels des données sont disponibles).

**Infrastructure** : résultat modéré (septième rang dans la SADC et dans la COMESA). Le pays vient au neuvième rang des membres de la SADC pour sa performance moyenne au regard de l'Indice de développement des infrastructures en Afrique entre 2010 et 2012. Environ 83 % des vols internationaux du et vers le Malawi ont lieu à l'intérieur de la SADC, soit le huitième rang parmi ses membres, tandis que 77 % des vols internationaux étaient internes dans la COMESA (sixième rang). L'itinérance intra-africaine du téléphone mobile était relativement moins coûteuse au Malawi, qui vient au quatrième rang à partir du bas parmi les membres de la SADC pour lesquels des données sont disponibles.

**Intégration financière et convergence de la politique macroéconomique** : résultat médiocre (quinzième rang dans la SADC, seizième dans la COMESA). Le taux d'inflation de 28,3 % environ est le plus élevé dans la SADC et le deuxième dans la COMESA.

Dans l'ensemble, les résultats du Malawi sont modérés à médiocres dans le domaine de l'infrastructure, du libre mouvement des personnes, de l'intégration commerciale, de l'intégration de la production ; ils sont mauvais dans les domaines de l'intégration financière et la politique macroéconomique. Le Malawi pourrait prendre des mesures précises pour améliorer sa performance : autres politiques macroéconomiques, telles que la réduction de l'inflation, la ratification des instruments de la SADC et de la COMESA sur la liberté de mouvement des personnes et l'entrée sans visa sur son territoire des nationaux d'un plus grand nombre de pays de la région ; il pourrait aussi envisager d'autres mesures propres à stimuler le commerce intrarégional des biens et des services.

## Performance économique

### 3.1 Croissance économique et performance sectorielle

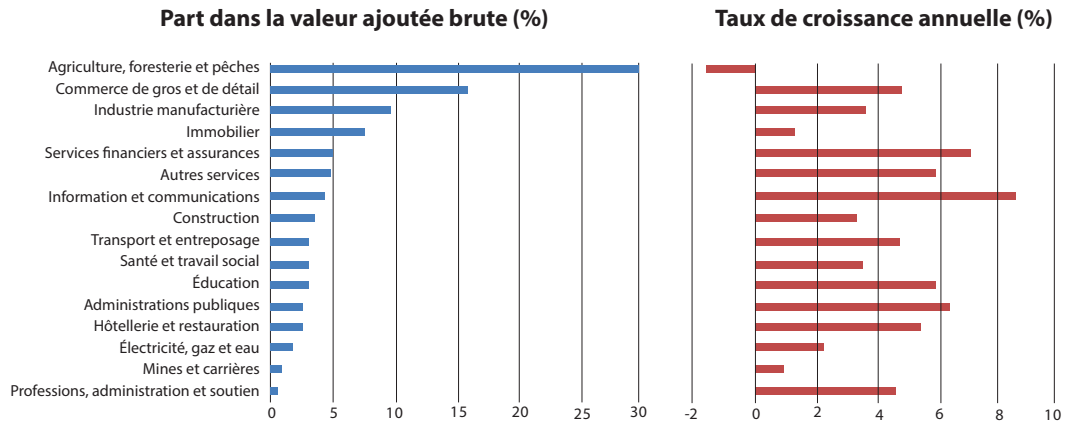
Comme indiqué plus haut les résultats obtenus par l'économie du Malawi en 2015 ont été très décevants, la croissance du PIB ayant fortement chuté, passant de 6,2 % en 2014 à 3,1 % seulement (fig. 1). Ce ralentissement prononcé est dû surtout à la décroissance de l'agriculture, qui est le principal secteur de l'économie du pays. Le phénomène El Niño, caractérisé par des conditions climatiques et météorologiques défavorables, notamment des pluies tardives, des périodes de sécheresse et des inondations en janvier 2015, a entraîné une réduction de 1,6 % de la production agricole, exception faite du tabac, qui est la principale culture commerciale et d'exportation du Malawi. Autres facteurs expliquant la baisse du PIB : une très forte inflation et des taux d'intérêt très élevés, l'instabilité du taux de change, la suspension de l'aide financière au budget après le scandale des « versements en espèces » de 2013 (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2015).

Le secteur agricole, qui est composé des cultures, de l'élevage, de la foresterie et des pêches, représente environ 30 % du PIB (fig. 2). La croissance projetée dans le secteur agricole, de 3,2 % en 2016 et de 6,9 % en 2017, devrait relancer la croissance de l'ensemble du PIB, à 5,1 % en 2016 et 7,0 % en 2017 (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2016b).

Le secteur des services, qui apporte une contribution de 56 % au PIB, a connu une croissance minimale, de 1,2 % en 2015. Le commerce de gros et de détail représente 16 % du PIB en 2015 ; viennent ensuite l'immobilier (7,7 %), le secteur financier et des assurances (5,2 %) et l'informatique et les télécommunications (4,3 %).

L'industrie, dont les sous-secteurs sont l'activité manufacturière, les mines et carrières, le gaz, l'électricité et l'eau et la construction, assure les 14 % restants du PIB en 2015. Le sous-secteur manufacturier, qui est à l'origine de 9,6 % de la valeur ajoutée brute a connu une croissance de 3,8 % en 2015, contre 6,3 % en 2014. Cette croissance devrait être ramenée à 3,4 % en 2016, avant de remonter à 5,4 % en 2017 (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2015).

Figure 2 : Part et croissance sectorielles (2015)



Source : Ministère des finances, de la planification économique et du développement (2016).

**Encadré 2 : Analyse comparative des prévisions pour le Malawi**

Les projections fournissent des informations essentielles pour les décideurs dans les secteurs public et privé, et des prévisions économiques fiables permettent une prise de décisions fiable. Un certain nombre d'organisations produisent actuellement des prévisions de croissance économique pour le Malawi : la Banque africaine de développement (BAD), l'Economist Intelligence Unit (EIU), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Les prévisions produites par ces organisations pour la période 2008-2016 sont parfois convergentes, mais divergent parfois jusqu'à 3,1 points de pourcentage (voir figure A). Le FMI a fourni les prévisions de croissance les plus optimistes, de 5,9 % en moyenne au cours de la période 2008-2016. Pour l'avenir, la projection la plus optimiste du taux de croissance pour 2016 est fournie par le FMI et la BAD (5,7 %) ; viennent ensuite l'EIU (5,1 %) puis la Banque mondiale (5 %).

Le degré de précision de ces prévisions est une question importante. La CEA a procédé à une analyse pour déterminer quelles prévisions ont tendance à être les plus fiables. La racine carrée de l'erreur quadratique moyenne et l'erreur absolue moyenne sont des indicateurs communément utilisés pour évaluer les prévisions. De manière générale, plus la valeur de ces erreurs est élevée, moins les prévisions sont fiables (voir figure B). L'analyse faite par la CEA des prévisions suggère que les plus précises, pour la période 2008-2014, sont celles du FMI, suivies par celles de l'EIU et de la BAD, tandis que la projection de la Banque mondiale comportait des erreurs relativement élevées.

Figure A: Projections de taux de croissance réelle du PIB par institution

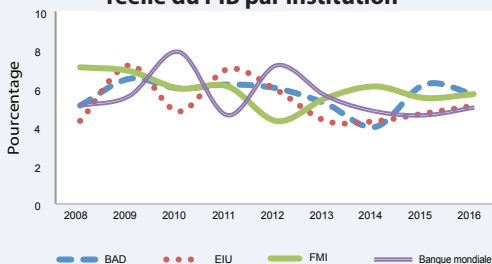
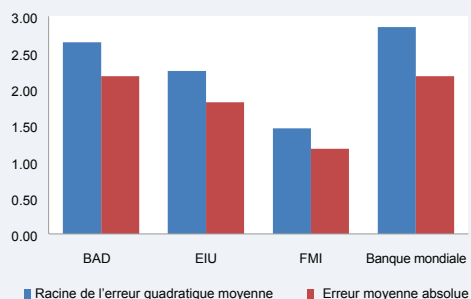


Figure B: Erreur de projection (2008-2014)



Source: ECA (2016).

\* Pour plus d'informations sur ces termes et sur la méthodologie employée par la CEA pour évaluer la précision des prévisions (CEA, 2015).

### 3.2 Politique budgétaire

En 2015, la politique budgétaire du Malawi est restée restrictive, le but étant de promouvoir le nouveau système de gestion améliorée des finances publiques, d'inculquer une certaine discipline budgétaire et de mieux contrôler le budget, tout en servant mieux le public. Les importants progrès réalisés à cet égard ont contribué à stabiliser l'économie, et le Gouvernement a pu participer à nouveau à la Facilité de crédit élargie du FMI.

En 2015, les recettes et les dépenses publiques ont subi les conséquences de la dépréciation du kwacha, qui a alourdi la facture d'importation de marchandises essentielles telles que les engrais et les médicaments, car il a fallu répondre à des tragédies humanitaires en même temps que le financement des services publics et des projets d'équipement a connu des difficultés. Le Gouvernement a ramené de 3,38 % du PIB en 2014 à 0,7 % du PIB en 2015 le montant emprunté dans le pays. À son tour, cela a réduit l'encours de la dette publique intérieure. Pendant l'année, une légère augmentation des recettes et des subventions a été obtenue, représentant 22,1 % du PIB total contre 21,9 % en 2014 (fig. 3). Cela s'explique en partie par les subventions accordées par la BAD et par une meilleure gestion des finances publiques.

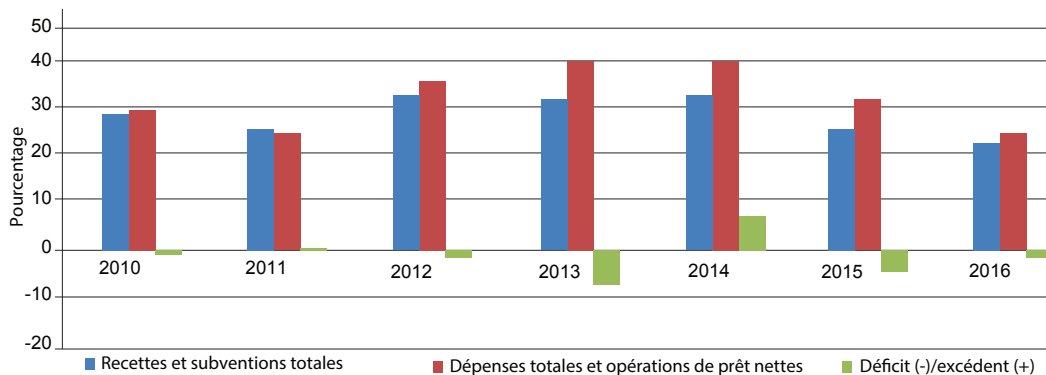
Malgré l'application par le Trésor public (MRA) de réformes de la collecte des impôts en 2015, les impôts sur les marchandises et les services ont légèrement diminué, passant de 16,8 % en 2014 à 16,5 % du PIB en 2015. En revanche, l'orientation restrictive de la politique budgétaire s'est traduite par une amélioration légère du déficit budgétaire, ramené de 5,8 % en 2014 à 3,9 % en 2015 (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2016).

Étant donné les difficultés actuelles, il faudrait envisager d'élargir la base fiscale intérieure si l'on veut réaliser les objectifs de stabilisation de l'économie.

**Tableau 1 : Indicateurs budgétaires (en pourcentage du PIB, 2011-2016)**

|   | 2012-13 | 2013-14 | 2014-15 | 2015-16 | 2016-17 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| Recettes et subventions totales               | 28,2    | 23,7    | 21,9    | 22,1    | 22,2    |
| Recettes fiscales                             | 16,5    | 18      | 17      | 16,8    | 16,5    |
| Recettes non fiscales                         | 1,7     | 2,4     | 2,4     | 2       | 1,5     |
| Subventions                                   | 10,5    | 3,5     | 3,5     | 3,7     | 4,4     |
| Dépenses totales et opérations de prêt nettes | 29,9    | 22,95   | 27,7    | 25,9    | 26,2    |
| Dépenses courantes                            | 23,7    | 24,96   | 22,3    | 19,5    | 18,8    |
| Dépenses d'équipement                         | 6,2     | 4,59    | 5,4     | 6,3     | 7,3     |
| Solde budgétaire                              | -1,7    | -5,83   | -5,8    | -3,9    | -3,9    |

**Sources :** Ministère des finances, de la planification économique et du développement (2014 ; 2015 ; 2016b).

**Figure 3 : Solde budgétaire global en pourcentage du PIB**

Sources : Ministère des finances, de la planification économique et du développement (2014, 2015 et 2016b).

### 3.3 Politique monétaire

Pour réaliser une croissance et un emploi durables, la Banque centrale du Malawi a appliqué en 2015 une politique monétaire restrictive dans le but réduire l'inflation et de stabiliser les prix, de constituer une réserve de devises étrangères adéquate et d'encourager l'investissement (Reserve Bank of Malawi, 2016b).

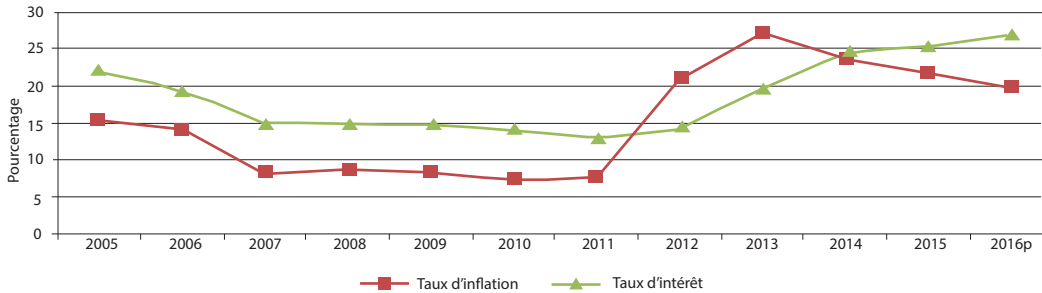
#### Inflation

L'inflation moyenne annuelle entre 2007 et 2011 a atteint des sommets en allant à 21,3 % en 2012 et 27,3 % en 2013. Elle s'est un peu atténuée, en se ramenant à 23,8 % en 2014 puis à 21,8 % en 2015 et 2016.

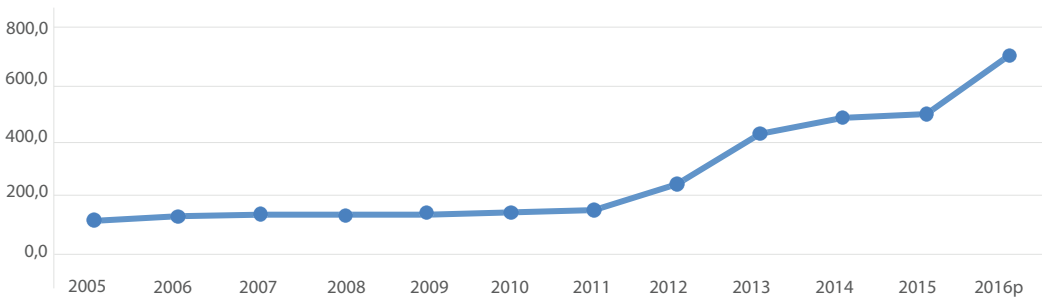
Comme l'indique le paragraphe précédent, l'inflation est restée très forte au Malawi. Elle se situe entre 21 % et 27 % entre 2012 et 2015 (fig. 4) et a fortement dépassé les taux moyens d'inflation de la SADC et en Afrique en général, de 7,8 % et 6,5 % respectivement. Cette forte inflation est le résultat de l'envolée des prix des denrées alimentaires et des autres articles, ainsi que de la dépréciation du kwacha. Comme les taux d'inflation élevés retentissent sur la croissance, la pauvreté et l'investissement, les pouvoirs publics ont pris des mesures pour tenter de juguler l'inflation, la ramenant de 23,8 % en 2014 à 21,8 % en 2015, 19,8 % en 2016 et sans doute moins de 10 % en 2017.

#### Taux de change

Le Malawi applique un régime de taux de change flexible, s'appuyant sur des mesures de politique monétaire restrictive afin d'enrayer l'inflation et stabiliser l'économie. Pourtant, le kwacha s'est fortement déprécié, le taux de change du dollar passant de 118,40 MK en 2005 à 499,6 MK en 2015 (fig. 5). Cette forte dépréciation de la monnaie s'explique par plusieurs facteurs : la saisonnalité, l'état de la balance commerciale, les cours des produits de base et les apports au budget de subventions et d'aides (Reserve Bank of Malawi, 2015).

**Figure 4 : Inflation et taux d'intérêt (2005-2016)**

Source : Banque centrale du Malawi, 2016.

**Figure 5: Taux de change (cours du dollar)**

Source : Banque centrale du Malawi, 2016.

Le taux de change devrait se stabiliser et même s'apprécier légèrement en 2016 grâce à une baisse des prix des carburants, une amélioration de la production agricole, la reprise de l'aide budgétaire et une meilleure maîtrise des dépenses, dont une diminution de l'emprunt. Cela devrait améliorer notablement la compétitivité du Malawi et attirer l'investissement privé.

La Reserve Bank of Malawi (Banque centrale) utilise plusieurs instruments, notamment le taux directeur des banques, les taux de réserve obligatoire des banques, les opérations directes sur le marché, le taux directeur et les achats et ventes de devises, pour tenter d'atteindre les objectifs de la politique monétaire.

### 3.4 Compte des opérations courantes

Le compte des opérations courantes est déficitaire depuis 10 ans. Un déficit de 1 137 millions de dollars a été enregistré en 2011, mais il avait diminué de 34,5 % en 2012 (744,77 millions de dollars). Le déficit a augmenté à nouveau de 67 % pour atteindre 1 248 millions de dollars en 2013, avant de diminuer légèrement à 1 079 millions de dollars en 2014. En 2015, il a été de 936,7 millions de dollars, soit une diminution de 13,2 % par rapport à 2014 ; il devrait à nouveau baisser de 2,2 %, à 916,3 millions de dollars, en 2016 (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2016).

Le Malawi exporte surtout des produits agricoles, notamment le tabac qui représente environ 46 % des exportations totales en 2015 (fig. 6a). En 2012, les exportations du pays atteignaient 1 183 millions de dollars, contre 1 425 millions de dollars en 2011. Cette baisse de 17 % s'explique par une diminution appréciable des exportations de sucre et de sucreries, en partie compensée par une augmentation des exportations de tabac. Durant les années suivantes, les exportations de tabac ont sensiblement baissé, mais cela a été compensé par une forte augmentation des exportations de sucre et de sucreries, d'où une augmentation de 2,1 %. Une nouvelle augmentation légère des exportations de tabac a eu lieu en 2014 grâce à des cours favorables de cette marchandise. L'augmentation a été complétée par une forte augmentation des exportations nettes d'équipements mécaniques, qui sont passées de 1 208 millions de dollars en 2013 à 1 342 millions en 2014. En 2014, les exportations nettes ont augmenté de 11 % par rapport à l'année précédente. Cependant, l'année suivante, les exportations nettes diminuaient de 19,5 %, à 1 080 millions de dollars, en raison d'une réduction appréciable des exportations de tabac, en partie compensées par l'unique augmentation des exportations de machines.

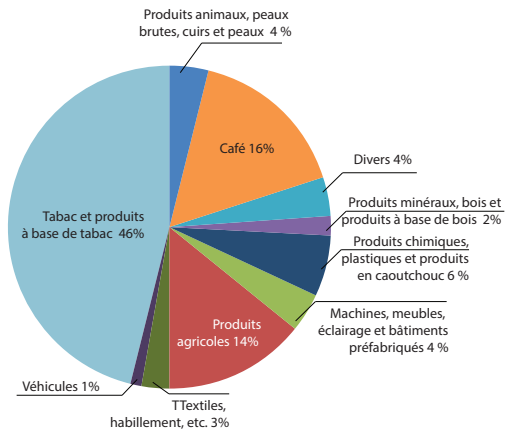
Comme le montre la figure 6, les importations du Malawi sont surtout des machines, des métaux et du matériel électrique, des engrais, des combustibles minéraux et des produits pharmaceutiques. Le Malawi a enregistré 2 173 millions de dollars d'importations totales en 2010. L'année suivante, elles augmentaient de 11 %, à 2 428 millions de dollars, en raison en partie d'une forte augmentation des importations de produits pharmaceutiques et de textiles. Elles ont diminué de 4 % en 2012, à 2 330 millions de dollars, avant d'augmenter notablement, de 22 % en 2013, du fait d'une forte augmentation des livraisons d'engrais et de combustibles minéraux au Malawi. En 2014 et 2015, les importations totales ont baissé respectivement de 2,5 % et 16 %, à 2 774 millions de dollars puis 2 312 millions de dollars en 2015 (fig.7), par suite d'une réduction des importations d'engrais, de combustibles minéraux et de produits pétroliers.

Parmi les membres de la SADC, le Malawi vient au sixième rang, en 2015, pour la valeur des articles exportés vers d'autres États membres de la COMESA. Le COMESA est donc l'un des principaux partenaires commerciaux du Malawi. En 2015, les exportations du pays à destination du COMESA ont augmenté de 23 % et les importations de 25 %. Quant à l'Union européenne, le Malawi enregistre un excédent commercial, mais les importations à partir de ce bloc ont augmenté de 1,5 % en 2015. Les exportations nettes vers la SADC ont sensiblement diminué, de 2014 à 2015, de 23 % des importations et de 1 % des exportations. Les échanges commerciaux du Malawi sont facilités par plusieurs mesures et accords commerciaux tels que la Stratégie nationale d'exportation, qui cherche à réduire le déficit des opérations courantes. Cette stratégie est complétée par d'autres mesures telles que la politique industrielle nationale qui cherche à augmenter la part des produits manufacturés dans la valeur ajoutée brute créée par le pays pour, en fin de compte, augmenter les exportations et réduire la dépendance à l'égard des importations. La Zone de libre-échange tripartite (SADC-CEA-COMESA),



**Figure 6: Composition des exportations en 2015**

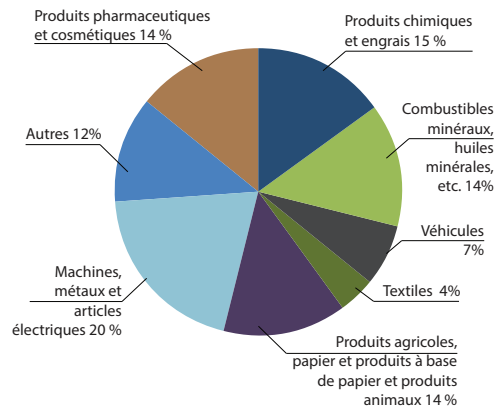
1 080 millions de dollars



Source : Bureau national de statistique, 2015.

**Figure 7: Composition des importations en 2015**

US\$ 2312 Million



Source : Bureau national de statistique, 2015.

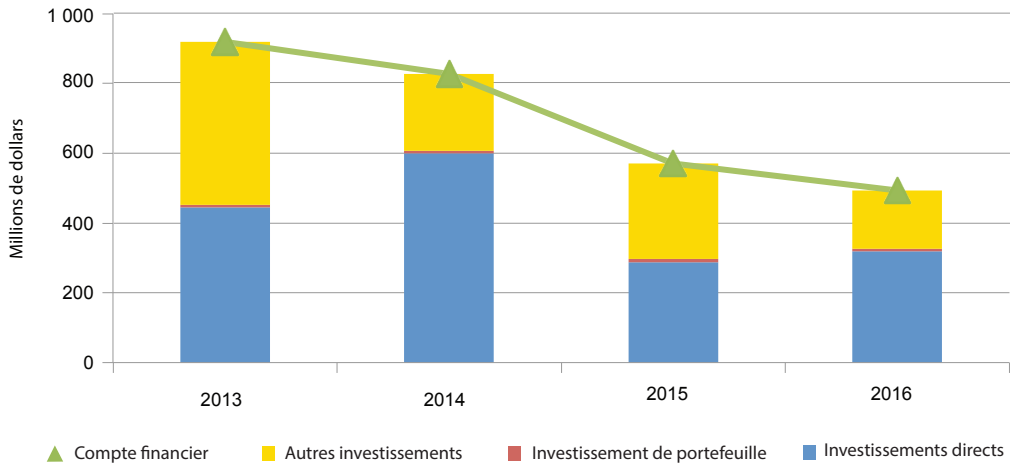
lancée en 2015, présente un important potentiel et devrait faciliter nettement les échanges commerciaux avec le Malawi (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2016b).

### 3.5 Compte de capital et compte financier

Depuis 2013, la balance nette des comptes financiers est en diminution constante. Elle est tombée d'un excédent net de 918,6 millions de dollars à 828,3 millions de dollars l'année suivante, pour diminuer à nouveau à 570,0 millions de dollars en 2015. En 2016, le solde net était estimé à 493,1 millions de dollars (fig. 8). Les baisses observées ces dernières années s'expliquent par une diminution de l'apport total d'investissement étranger direct, qui a commencé nettement à diminuer en 2014. Du fait de la fragilité de l'économie mondiale, de l'incertitude des politiques, qui découragent les investisseurs, le risque géopolitique mondial est élevé. L'investissement étranger direct a diminué de 16 % durant l'année. Cela a eu des répercussions sur la plupart des pays en développement qui, comme le Malawi, ont vu une diminution des apports d'investissement étranger direct (CNUCED, 2016). Le compte financier du Malawi consiste surtout en investissement étranger direct, mais aussi d'autres investissements, tandis que les investissements de portefeuille sont négligeables.

Les politiques d'investissement du Gouvernement de Malawi sont orientées surtout vers la libéralisation des échanges, leur facilitation par une réduction des conditions restrictives imposées aux investissements, de façon à promouvoir une libéralisation des investissements dans certains secteurs précis.

**Figure 8 : Solde du compte financier (2013-2016)**



Source : Bureau national de statistique, 2015.

Les seules restrictions mises aux investissements sont celles qui sont dictées par un souci de sécurité nationale, s'agissant notamment d'industries d'importance stratégique telles que l'énergie et la défense. L'investissement direct étranger va surtout au secteur de l'énergie, ces cinq dernières années, les principales sources d'IDE ont été l'Australie, la Chine, l'Inde, la République de Corée, l'Afrique du Sud, les Émirats arabes unis et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2016b).

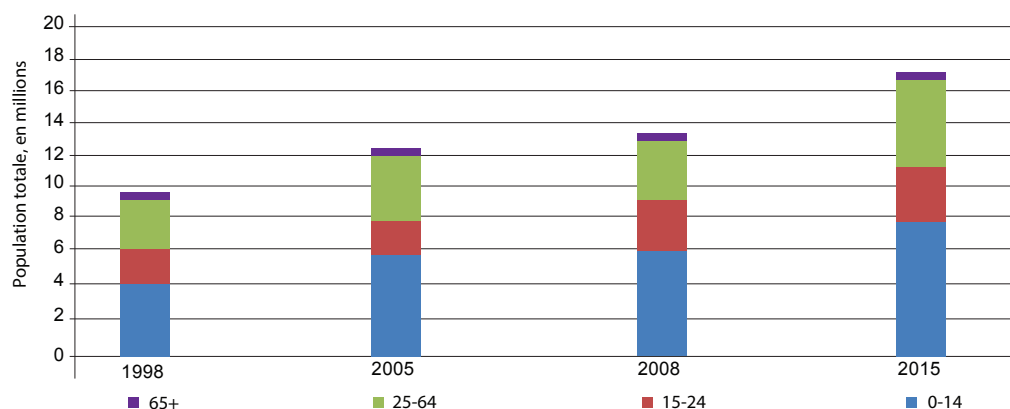
## Développement social

### 4.1 Dynamique démographique

En 2014, la population du Malawi était estimée à 15,8 millions (Bureau national de statistique, 2015), contre 13,1 millions selon le recensement de 2008. Les femmes seraient au nombre de 8,1 millions et 16,4 % seulement de la population habite les zones urbaines. La population est jeune, la jeunesse représentant près de la moitié du total. L'accroissement naturel était de l'ordre de 3,1 % en 2015, ce qui doublerait la population d'ici à 2040. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 56,8 ans en 2015 ; elle augmente avec le temps grâce aux dépenses publiques consacrées à l'équipement sanitaire, les installations de santé publique, les services et le personnel soignant et le soutien des partenaires au secteur de la santé. Le taux de dépendance de la population du Malawi est très élevé, à 94, ce qui représente une très forte pression sur la population active (Bureau national de statistique, 2009).

Comme le montre la figure 9, la jeunesse de la population du Malawi a fortement augmenté, et les cohortes de jeunes ne cessent de s'accroître. C'est dire que la tranche d'âge 15-64 ans, où se trouve l'essentiel de la population active, va augmenter et servira de potentiel de l'emploi futur, permettra une croissance de la productivité et un développement socioéconomique. Ces aspects favorables de la démographie du Malawi risquent cependant d'être réduits à néant si le taux élevé d'accroissement naturel, qui s'explique par une forte fécondité, ne s'atténue pas. C'est pourquoi, soucieux de trouver un

**Figure 9 : Population du Malawi, 1998-2015**



Source : Bureau national de statistique, 2015.

bon équilibre entre l'accroissement de la population et le développement socioéconomique, le Gouvernement a institué des politiques et des stratégies détaillées de gestion du problème démographique (MGDS 2011-2016).

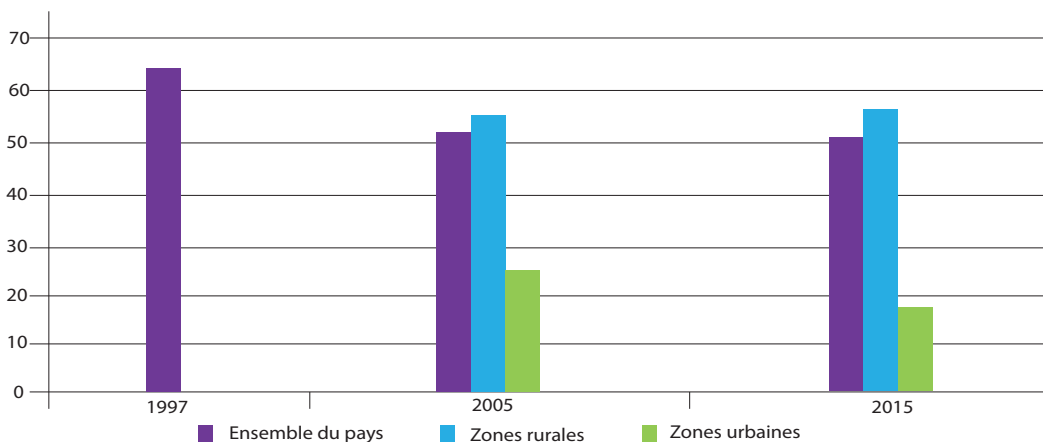
## 4.2 Pauvreté et emploi

Depuis 2005 environ, la croissance économique est robuste au Malawi et pourtant, la pauvreté reste très fréquente et les progrès sont lents. C'est l'un des problèmes de développement du Malawi. Dans le *Rapport sur le développement humain 2015*, l'indice de développement humain ne s'est que légèrement amélioré, passant à 0,445 en 2014 contre 0,439 en 2013. Le classement du pays s'est légèrement amélioré, passant du 174<sup>e</sup> au 173<sup>e</sup> rang sur 188 pays. Ces chiffres sont inférieurs aux moyennes qui sont de 0,493 pour l'ensemble du groupe des pays en développement à faible développement humain et de 0,502 pour les pays africains (PNUD, 2013).

L'Enquête sur les ménages intégrée la plus récente, menée en 2012, montre que les niveaux de pauvreté au Malawi, c'est-à-dire le pourcentage de la population classée comme pauvre (avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté qui est de 1,25 dollar par jour), étaient de 50,7 %, soit plus de la moitié de la population. Par rapport à 2004 où le niveau de pauvreté était de 52,2 %, il y a une amélioration de 3,24 points de pourcentage ; par rapport à 1997 où la proportion était de 65,3 %, l'amélioration est de 19,75 points de pourcentage (fig. 10).

L'enquête a montré aussi que les niveaux de pauvreté sont plus prononcés en milieu rural : 55,9 % en 2005 et encore 56,6 % en 2015, alors que dans les zones urbaines la proportion baissait, pour la même période, de 25,4 % à 17,3 %. La pauvreté est la plus grave dans le sud du pays (63,3 % en 2012), suivi par la région nord (59,9 %) puis par la région centrale (48,7 %). En dépit des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté, et alors qu'au niveau national et au niveau des zones urbaines celle-ci diminue, il est très préoccupant de constater qu'elle

**Figure 10 : La pauvreté au Malawi (en pourcentage de la population)**



Source : Bureau national de statistique, 2015.

continue d'augmenter dans les zones rurales, en raison surtout de la densité de la population et du manque d'activités génératrices de revenus, dans un secteur d'agriculture de subsistance principalement, et en raison de l'absence de services publics de base.

Au Malawi, les inégalités, contrairement à la pauvreté, se sont aggravées entre 2004-2005 et 2011-2012. Le coefficient de Gini pour l'ensemble du pays est passé de 0,390 en 2004-2005 à 0,452 en 2011-2012. L'inégalité est plus forte dans les zones urbaines que dans les zones rurales, mais elle s'est le plus aggravée dans les zones rurales, passant de 0,339 à 0,375, contre une augmentation de 0,484 à 0,491 dans les zones urbaines, durant la même période. L'inégalité, au Malawi, s'explique surtout par les disparités dans la dotation d'actifs productifs et dans l'accès aux services tels que l'éducation, la santé et le logement, ensemble de facteurs qui contribuent à l'inégalité de revenus, et des lois discriminatoires concernant le droit de propriété, le mariage et le droit de succession qui aggravent l'inégalité entre les sexes.

Étant donné ces résultats inégaux au regard de la croissance, le Gouvernement applique plusieurs initiatives et mesures pour remédier aux distorsions et faire en sorte que l'ensemble de la population profite équitablement d'une croissance économique élevée. Ces programmes sont : le Programme social de prestation en espèces, le Programme de subvention des intrants agricoles, le Programme de travaux publics, le Programme d'épargne et de prêt dans les villages et la microfinance. L'action est menée dans les secteurs de l'agriculture, la santé publique et l'éducation avec une augmentation des dépenses publiques, mais aussi sur le plan de l'industrialisation et du développement des petites et moyennes entreprises ; l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté devrait être atteint assez vite dans l'après-2015 avec la mise en œuvre des objectifs de développement durable (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2015).

Selon la plus récente enquête sur le marché du travail, la population active au Malawi est estimée à 7,8 millions en 2013, dont 5,5 millions effectivement employés, soit un taux d'emploi de 80 %. Le taux de chômage est de 21 %, soit 1,4 million. La majorité, 64 % des personnes employées, travaille dans l'agriculture, c'est-à-dire la culture, la pêche, la foresterie et l'élevage ; ce secteur emploie 80 % de la population économiquement active. L'industrie et l'industrie manufacturière et les services emploient environ 7 % et 21 % respectivement de la population active. Les résultats de l'enquête indiquent aussi que 55 % des personnes actives sont des travailleurs indépendants et 89 % de la population active se trouve dans le secteur informel (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2015). Si l'on retient comme définition de la jeunesse la tranche d'âge 15-30 ans, au Malawi, le taux d'emploi des jeunes est estimé à 77 % (Bureau national de statistique, 2013).

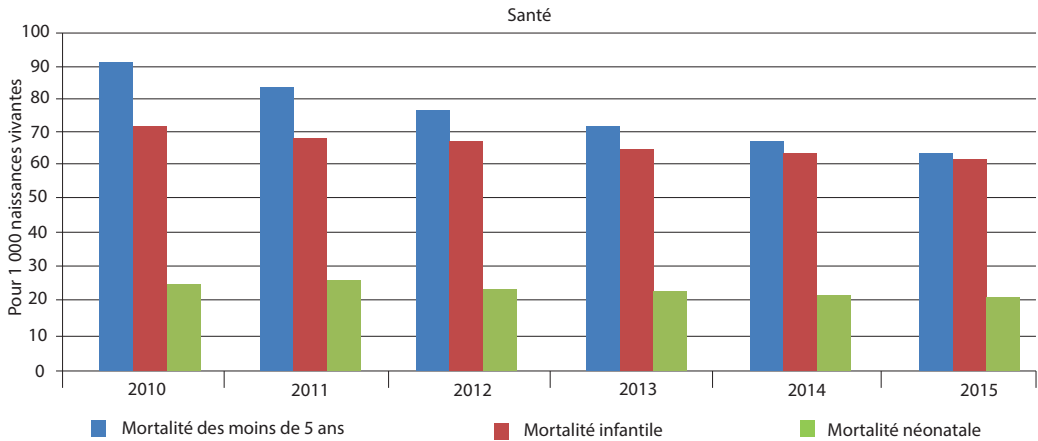
### 4.3 Santé

L'état de santé des habitants du Malawi continue à progresser sur plusieurs fronts essentiels. L'espérance de vie à la naissance, estimée à 63,9 ans (Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et CEA, 2016), s'est améliorée au fil des ans, car elle était de 53,4 ans en 2011 (SADC, 2015b). Il y a eu aussi des progrès impressionnants dans d'autres domaines comme la lutte contre le VIH et le sida, puisque le taux d'infection, qui était de 24,1 % en 1998, a été ramené à 10,6 % en 2010 pour les femmes enceintes de 15 à 24 ans ; les décès liés au paludisme représentaient 4,7 % des décès en 2006, mais 3,3 % seulement en 2014 ; les décès dus à la tuberculose, qui étaient de 22 % en 1998, ont été ramenés à 8 % en 2013.

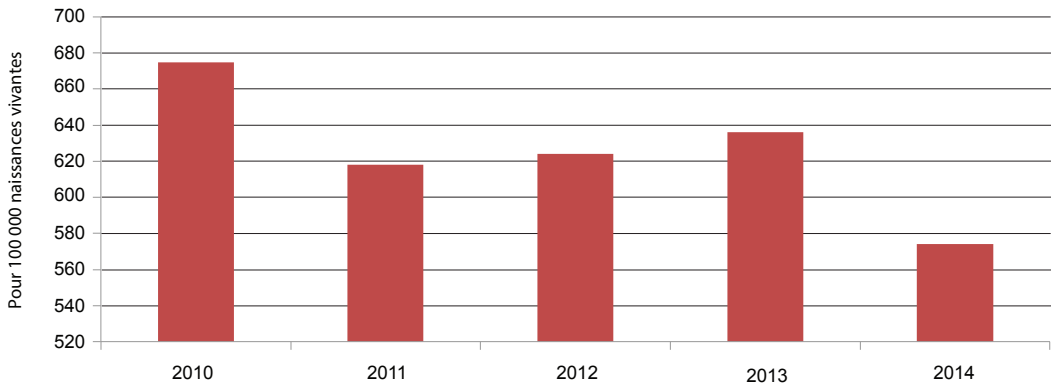
L'état de santé des enfants et des femmes s'est amélioré grâce à des interventions dont le but est de réduire la mortalité infantile et d'améliorer la santé maternelle (OMD 4 et 5, respectivement). Comme le montre la figure 11, les trois indicateurs principaux de l'état de santé des enfants se sont améliorés : les taux de mortalité des moins de 5 ans ont été réduits, de 112 pour 1 000 naissances vivantes en 2010 à 85 en 2014 ; la mortalité infantile a diminué, de 71,05 à 53 pour 1 000 naissances vivantes durant la même période ; la mortalité néonatale a baissé, de 25,7 à 21,8 pour 1 000 naissances vivantes. Le Malawi a donc atteint l'OMD 4.

En revanche, comme le montre la figure 12, la mortalité maternelle, qui était de 675 pour 100 000 naissances vivantes en 2010, était encore de 574 en 2014, de sorte que l'OMD 5 n'est toujours pas atteint.

S'agissant de l'état nutritionnel des enfants, le Malawi n'a pas atteint la cible de l'OMD 1 consistant à réduire la prévalence de l'insuffisance pondérale des moins de 5 ans. L'Enquête démographique et sanitaire de 2015-2016 montre en effet que 48 % des moins de 5 ans sont en retard de croissance, voire en grave retard de croissance ; 3 % sont émaciés et 15 % ont une insuffisance pondérale modérée ou grave.

**Figure 11 : État de santé des enfants**


Source : Bureau national de statistique, 2015.

**Figure 12 : Mortalité maternelle**


Source : Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2015.

## 4.4 Éducation

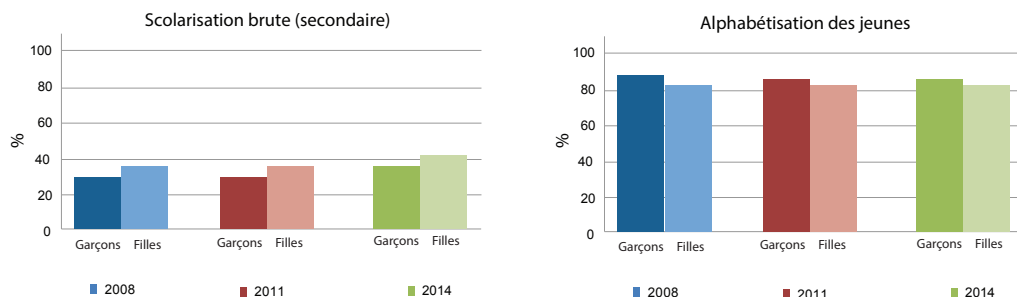
En 2013, le taux d'alphabétisation au Malawi était de 71,3 % (Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et CEA, 2016), 70,0 % pour les filles et 74,3 % pour les garçons, tandis que l'alphabétisation estimée de la population adulte la même année était de 61,3 % (PNUD, 2015). Ces chiffres témoignent d'une amélioration appréciable au fil des ans puisque, en 2008, selon le recensement, le taux d'alphabétisation national était de 63 %, mais il était de 69 % pour les garçons et de 58 % pour les filles (Bureau national de statistique, 2009). Il y a aussi des progrès appréciables, grâce à l'action que mène le Gouvernement pour réduire les disparités entre garçons et filles au regard de l'éducation et améliorer ainsi les ressources humaines du Malawi. Cependant, les disparités s'élargissent à mesure qu'on s'élève dans le niveau d'éducation. Les taux d'alphabétisation des jeunes (15-

24 ans) se stabilisent à un niveau très élevé de 86 % entre 2008 et 2014 pour les garçons, contre environ 81 % pour les filles (fig. 13).

Le rapport final sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour le Malawi, qui date de 2014, montre les améliorations suivantes : a) le taux net d'inscription dans les établissements primaires était de 78 % en 2000 et de 85 % en 2014 ; b) le taux de poursuite des études primaires était de 69 % en 2000 et de 87.8 % en 2014 ; c) le nombre d'écopiers par enseignant qualifié était de 78 en 2014 et de 68 en 2000 ; le nombre d'élèves par enseignant qualifié du secondaire était de 53 en 2011, mais de 50 seulement en 2015 ; et d) le taux brut de scolarisation dans le secondaire pour les garçons et les filles s'est amélioré entre 2008 et 2014<sup>1</sup> (fig. 13). Les dépenses publiques (de fonctionnement et d'équipement) dans l'éducation ont progressivement augmenté : elles étaient de 107 042 980 MK en 2013, de 130 582 400 MK en 2014 et de 162 817 500 MK en 2015, pour atteindre 191 656 400 MK en 2016 (Bureau national de statistique, 2014).

Ces progrès et les résultats obtenus peuvent être attribués aux politiques suivies par les autorités, notamment : a) l'initiative de 1994 pour l'éducation primaire universelle ; b) la gratuité de l'enseignement primaire ; et c) le plan national pour l'éducation.

**Figure 13: Taux brut de scolarisation dans le secondaire et taux d'alphabétisation des jeunes**



Source : Bureau national de statistique, 2015

1 Le rapport est disponible à l'adresse suivante : [www.mw.undp.org/content/dam/malawi/docs/general/\\_UNDP\\_MW\\_EDP\\_MDG\\_book\\_final.pdf](http://www.mw.undp.org/content/dam/malawi/docs/general/_UNDP_MW_EDP_MDG_book_final.pdf).



## 4.5 Évaluation de l'égalité de genre au Malawi

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à Maurice, sont mesurées à l'aide de statistiques relatives aux différents secteurs indiqués dans le diagramme circulaire ci-dessous. Ces secteurs sont importants pour l'amélioration de la condition féminine et pour la contribution des femmes à la croissance durable et inclusive en Afrique.

Pour déterminer le degré réel d'inégalité entre les sexes et mesurer le degré d'autonomisation des femmes en Afrique, la CEA a mis au point un instrument statistique, l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). Cet indicateur permet aux dirigeants de prendre la mesure du succès de leur action dans l'application des politiques et des programmes dont le but est de mettre un terme à la marginalisation des femmes.

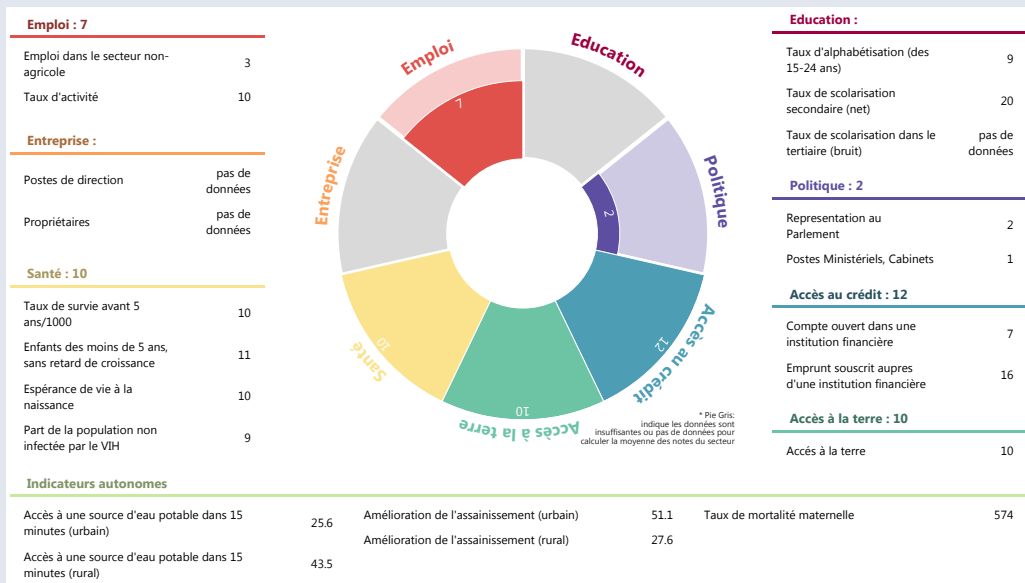
Le calcul repose sur les données de l'Indice de la condition de la femme, qui entre dans la composition de l'indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. Pour chacun des indicateurs, la note est calculée comme égal à la moyenne arithmétique non pondérée du rapport de la valeur de l'indicateur pour les femmes à ce qu'elle est pour les hommes, le quotient étant ensuite multiplié par 10 et arrondi à l'entier le plus proche. Ainsi, une note de zéro représente l'inégalité la plus grande, 5 une parité moyenne et 10 une parité parfaite. Mais le niveau de parité peut dépasser 10, quand la situation des femmes est meilleure que celle des hommes pour un indicateur donné, quel que soit le niveau de développement du domaine étudié.

La plupart des données utilisées pour calculer les notes sont tirées des dernières sources de données disponibles au niveau national. Toutefois, pour quelques indicateurs dont le pays ne dispose pas de données désagrégées, les données internationales sont utilisées.

Les autorités, au Malawi, ont adopté l'objectif très général de la promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes (voir encadré 3). À cette fin, le Gouvernement du Malawi s'est engagé à appliquer les principes, politiques et initiatives essentiels définis aux niveaux international, continental, sous-régional et national.

### Encadré 3: Égalité de genre et autonomisation des femmes - Malawi

Alors que les femmes constituent 51 % de la population environ, elles sont toujours aux prises avec d'importants obstacles et disparités dans l'accès aux ressources et aux services socioéconomiques et à leur répartition, ainsi qu'avec des limitations dans l'accès aux fonctions politiques et de direction. L'indice d'inégalité entre les sexes pour le Malawi s'est légèrement détérioré, passant de 0,591 en 2013, tandis que le pays a vu son classement s'améliorer en passant du 174e rang en 2013 au 173e en 2014 (PNUD, 2013,2 1014, 2015). En 2014, la dimension de l'autonomisation entrant dans l'indice d'inégalité entre les sexes – nombre d'élu(e)s au parlement : 16,7 %, contre 22,3 % en 2013. On constate aussi une disparité prononcée s'agissant de la fraction de la population ayant au moins fait des études secondaires, qui était de 11,1 % pour les femmes, contre 21,6 % pour les hommes. L'inégalité entre les sexes au Malawi peut être attribuée à des conditions culturelles et socioéconomiques profondément enracinées, de même qu'à la pauvreté, et elle est encouragée par l'insuffisante application des dispositions légales et des politiques suivies, contrairement à ce que prescrit la constitution du pays.



Source : Commission de l'Union africaine et CEA, 2015.

Dans certains domaines essentiels, comme l'accès au crédit et la scolarisation dans les établissements secondaires, les femmes font mieux que les hommes. Le pourcentage de femmes qui ont contracté des emprunts auprès d'institutions financières était de 7,3 %, contre 4,7 % pour les hommes, ce qui fait une note de parité de 16. De même, dans l'enseignement secondaire, l'Enquête de 2014 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement montre un niveau de parité dépassant 10, ce qui indique qu'il y a plus de filles que de garçons dans les établissements secondaires (Bureau national de statistique, 2014).

Les données relatives à la santé indiquent qu'il y a égalité entre les sexes (note de parité de 10) pour les enfants de moins de 5 ans, au regard de leur taux de survie et de leur espérance de vie à la naissance (Bureau national de statistique, 2016 ; Banque mondiale, 2014). Le pourcentage des petites filles de moins de 5 ans qui ne font pas de retard de croissance est un peu supérieur à celui des garçons de la même tranche d'âge, ce qui donne un score de parité de 11 (Bureau national de statistique, 2016). Dans la tranche d'âge 15-24 ans, la proportion de femmes n'ayant pas été contaminées par le VIH était de 87,1, contre 91,9 d'hommes, d'où une note de parité de 9.

L'Enquête de 2013 sur la population active indique une égalité entre les hommes et les femmes au regard du taux d'activité. En effet, la participation à l'activité économique est de 88,1 % pour les femmes et de 90,9 % pour les hommes. On observe aussi une égalité des sexes s'agissant de l'accès à la terre. La proportion de femmes ayant un titre de propriété ou un bail de 99 ans pour leur terre agricole (35,1 %) est un peu supérieure à celle des hommes (34,6 %), d'où une note de parité de 10 (Bureau national de statistique, 2013).

Malgré les progrès importants accomplis dans certains secteurs, certaines questions demeurent préoccupantes. On observe une inégalité dans la vie politique, puisque la proportion de femmes parmi les élus au parlement et dans les postes de hauts fonctionnaires ou ministériels est moins élevée que celle des hommes. Ainsi, 11,1 % des postes ministériels sont occupés par des femmes, contre 88,9 % pour les hommes. En outre, 16,7 % des parlementaires sont des femmes (Union interparlementaire, 2016). On observe aussi une disparité de rémunération dans l'emploi non agricole. Les données indiquent une plus forte proportion d'hommes (30,6 %) dans l'emploi salarié non agricole que de femmes (10,7 %) (Office national de statistique, 2013). Enfin, l'Enquête démographique et sanitaire de 2010 révèle une baisse très appréciable du taux de mortalité maternelle, passé de 675 à 574 pour 100 000 naissances vivantes de 2010 à 2014 (fig. 12) (Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2015). Dans l'actuelle enquête démographique et sanitaire (2015-16) du Malawi, ce chiffre semble avoir diminué. Le taux de mortalité maternelle n'a pas encore été publié et ne figure donc pas dans le présent rapport.

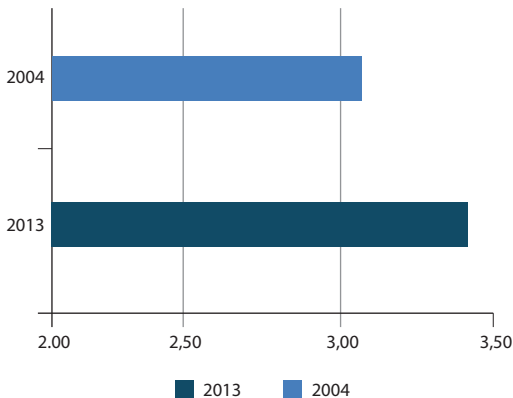
## 4.6 L'Indicateur de développement social en Afrique : Malawi

L'Indicateur de développement social en Afrique est un instrument élaboré par la Commission économique pour l'Afrique pour mesurer l'ampleur de l'exclusion humaine et de l'inégalité dues aux efforts de développement ou ayant des effets sur ceux-ci, dans la recherche de la croissance économique durable et du développement inclusif dans les États membres de la Commission. L'Indicateur donne des estimations fiables de l'ampleur de l'exclusion dans six dimensions essentielles du bien-être : la santé, l'éducation, l'emploi, les moyens de subsistance, les conditions de vie décente, calculées par sexe et par lieu géographique. Les résultats obtenus sont utilisés pour déterminer des mesures qui pourraient être prises pour assurer un développement plus inclusif et mieux suivre la lutte contre l'exclusion.

La performance globale du Malawi sur le plan social se reflète, dans une large mesure, dans cette estimation de l'exclusion humaine, qui était de 3,18 en 2004 et est de 3,42 en 2013 (fig. 14)<sup>2</sup>. L'augmentation de l'exclusion au fil du temps a été plus sensible dans les zones urbaines que dans les zones rurales bien que, dans ces dernières, cette exclusion soit particulièrement élevée (fig. 15).

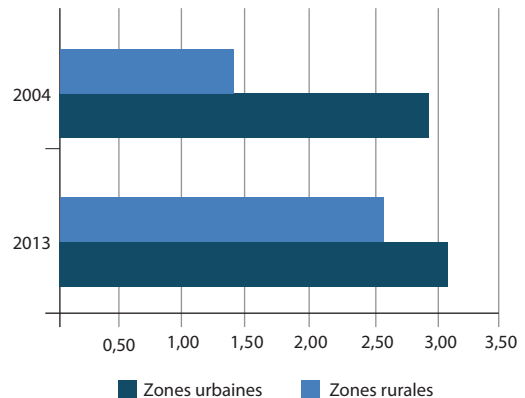
Les disparités entre les sexes contribuent beaucoup à l'exclusion humaine bien que, comparativement, les conditions se sont plus détériorées pour les hommes que pour les femmes – ce qui se traduit par une réduction de l'écart entre les sexes, d'un ratio de 0,33 à près de 0,05 (fig. 16).

**Figure 14 : Indicateur de développement social en Afrique – Malawi**



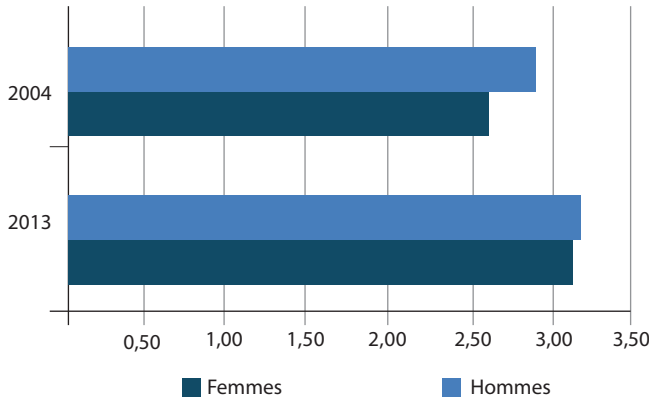
Source : Calcul effectué par la CEA à partir des statistiques nationales.

**Figure 15 : Exclusion humaine par lieu géographique**



Source : Calcul effectué par la CEA à partir des statistiques nationales.

<sup>2</sup> La valeur de chacun des indicateurs constitutifs varie entre 0 et 1 ; la valeur agrégée de l'Indicateur de développement social en Afrique se situe entre 0 et 6. Plus sa valeur est élevée, plus l'exclusion humaine est importante. Les valeurs de l'Indicateur sont ensuite placées en plusieurs intervalles – faible : inférieure à 2,15 ; moyenne : entre 2,5 et 3,5 ; et élevée : supérieure à 3,5.

**Figure 16 : L'exclusion humaine par sexe**

*Source* : Calcul effectué par la CEA à partir des statistiques nationales.

### Considérations de politique générale

Le Gouvernement du Malawi a publié la deuxième stratégie de croissance et de développement sur la base de sa perspective à l'horizon 2020. La première stratégie, qui est une stratégie de développement à moyen terme, couvre un certain nombre de priorités et de domaines stratégiques, notamment la protection sociale, le développement social et la croissance économique durable. Si cette stratégie est appliquée avec succès, le Malawi devrait sortir de la pauvreté.

Pourtant, en dépit de l'existence de ces stratégies, l'impression générale est que les politiques nationales de développement au Malawi, tout en étant bien conçues, ne parviennent pas à s'articuler autour de plans d'action concrets, qui seraient effectivement de nature à réduire la pauvreté et l'exclusion dans le pays.

La pauvreté et la malnutrition demeurent deux facteurs critiques qui expliquent l'exclusion humaine au Malawi. La malnutrition infantile est un phénomène qui a des effets cumulatifs et irréversibles sur le développement physique et cognitif de l'enfant, et cela a d'importants effets sur la mortalité infantile, les redoublements scolaires, et se traduit par une perte globale de 9,3 % du PIB, c'est-à-dire un coût très important pour les individus et pour la société dans son ensemble (Union africaine, Banque africaine de développement et CEA, 2015).

La deuxième stratégie vient de s'achever et, à ce titre, le Gouvernement a depuis mai 2014 institué plusieurs réformes importantes. Une solide volonté politique porte ces réformes et offre au Malawi une authentique possibilité de porter un coup appréciable à la pauvreté si ces réformes sont bien appliquées. Elles impliquent des changements majeurs des politiques sectorielles, et notamment s'agissant de l'éducation, de l'énergie et des mines, de la santé publique, des finances et de l'administration locale.

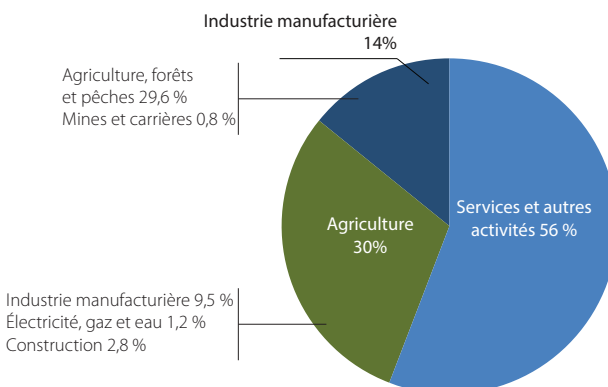
# 5

## Analyse thématique Diversification agricole pour la transformation économique et le développement inclusif

### 5.1. Diversification du secteur agricole: une nécessité pour le Malawi

La croissance économique robuste de Malawi ne s'est pas traduite par une croissance inclusive notable et un développement durable. Plusieurs problèmes structurels, difficiles et systémiques, continuent à se poser au Malawi. Ce sont notamment : les niveaux élevés de pauvreté, l'accroissement rapide de la population, une base productive très peu diversifiée, la corruption, la fragilité du système de gestion des finances publiques, une capacité humaine inadéquate et une dépendance excessive à l'égard de l'aide des donateurs (qui représente en moyenne 33 % du budget de l'État). Avec un PIB par habitant de 386 dollars seulement (le plus faible dans la sous-région), le Malawi est l'un des plus pauvres parmi les pays les moins avancés. Son revenu provient surtout de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, qui représentent environ 30 % du PIB en 2015. Les mines et carrières ne représentent qu'environ 1 % du PIB. L'industrie manufacturière apporte une contribution de près de 10 % au PIB ; l'électricité, le gaz et l'eau et la construction représentent ensemble 4 %. Le reste, 56 %, provient des services, et notamment le commerce de gros et de détail, les transports, les activités informatiques, les services financiers, l'immobilier, l'administration publique et les services sociaux (fig. 17).

**Figure 17:** Composition sectorielle du PIB du Malawi



**Source :** Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2015.

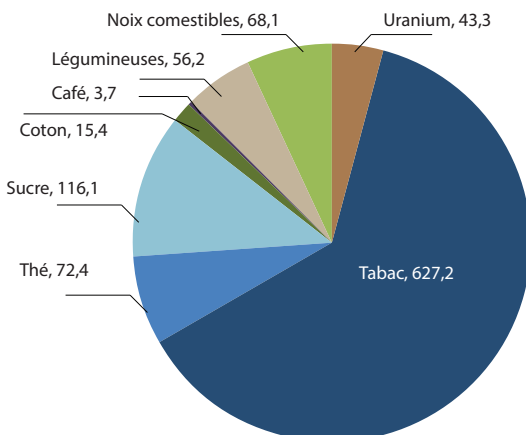
La base productive repose sur un très petit nombre de produits de base. Ce sont le tabac, le thé, le sucre, le coton, les légumineuses, les noix comestibles, le café et l'uranium, principales denrées exportées. Le tabac continue à représenter plus de 60 % du total des exportations. La valeur des exportations d'uranium a fortement baissé en 2014. En 2015 et 2016, le Malawi n'a pas exporté d'uranium en raison de l'effondrement des cours sur le marché mondial (fig. 18). Cette liste des principales marchandises exportées, qui ne comprend que sept produits, est beaucoup plus courte que pour la moyenne des pays africains, qui exportent 34 produits de base (Banque africaine de développement *et al.*, 2012).

La croissance économique du Malawi dépend fortement de la production et de l'exportation de tabac. C'est là un problème critique pour la transformation socioéconomique et le développement durable étant donné l'instabilité et la variabilité des cours du tabac sur le marché mondial.

Le Gouvernement doit donc s'engager d'urgence dans un programme de diversification bien conçu, détaillé et efficace.

C'est ce qu'a bien compris le Président Mutharika qui, en décembre 2014, a déclaré : « Le Gouvernement mettra l'accent sur la diversification des exportations agricoles pour améliorer la capacité de résistance de l'économie aux effets de l'instabilité des cours sur les marchés mondiaux. » L'application décisive de politiques et de stratégies de diversification de la base productive, et un élargissement et un approfondissement des activités économiques permettraient au Malawi de :

**Figure 18: Valeur des exportations des produits de base traditionnels (en millions de dollars)**



**Source :** Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2015 et 2016b.

- Accroître la production économique et la productivité dans tous les secteurs d'activité, bien au-delà de l'agriculture traditionnelle, vers les services et l'industrie manufacturière, et augmenter la croissance de la productivité par l'acquisition de nouvelles qualifications et une amélioration de la technologie et de la production ;
- Créer des emplois et engendrer des revenus, en particulier au profit des jeunes et des femmes des zones rurales et urbaines qui sont au chômage, ainsi que dans le secteur informel, par le développement de l'entreprise. Pour cela, il est indispensable d'élargir l'accès au crédit dans le système bancaire ;
- Réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie par la fourniture de travaux publics, d'équipements et de logements, ainsi que par des projets communautaires, avec un programme de soutien des intrants agricoles et de protection sociale pour permettre aux habitants de développer leurs capacités et de gagner leur vie ;
- Stimuler la demande intérieure et améliorer la transformation économique en passant d'une économie privilégiant le secteur primaire et les produits de base non transformés, à l'industrialisation et la fabrication d'articles à plus forte valeur ajoutée pour satisfaire le marché intérieur ;
- Encourager la création de valeur ajoutée et de chaînes de valeur en créant des agro-industries, de petits ensembles industriels et de petites usines pour améliorer le traitement des produits locaux et augmenter le contenu local ; augmenter les exportations et améliorer l'équilibre des échanges par la production de marchandises transformées à forte valeur ajoutée et le développement du secteur touristique, notamment, grâce à une compétitivité accrue et une réduction du coût de l'activité économique ;
- Améliorer la participation du secteur privé et des petites et moyennes entreprises, ainsi que les partenariats public-privé par l'adoption de politiques macroéconomiques et de gouvernance bien conçues visant à développer des conditions favorables à l'activité, complétées par une infrastructure productive (énergie, routes et marchés) et des services publics efficaces ;
- Encourager l'intégration régionale par la traduction en droit interne, l'harmonisation et l'application des traités, protocoles et instruments adoptés par le Malawi tels que la Zone de libre-échange tripartite et la Zone de libre-échange continentale afin d'améliorer la liberté de mouvement des personnes, des marchandises et des services, ainsi que du capital, de faciliter l'accès aux marchés et d'encourager un commerce intrarégional, interafricain et international.



## 5.2. Possibilités de diversification

La politique de diversification doit viser en priorité les secteurs et les marchandises porteurs de valeur ajoutée à court et à moyen terme, à un horizon d'un à trois ans. À court terme, il faut s'efforcer d'améliorer et d'élargir la base productive agricole et de perfectionner les techniques de production. Dans l'immédiat, il faut améliorer les techniques de traitement des produits existants ; c'est seulement ensuite qu'il faut poursuivre l'ambition de créer un secteur à forte valeur ajoutée. Il existe de vastes possibilités d'amélioration de la production et de la valeur ajoutée dans les domaines suivants :

- L'agriculture, c'est-à-dire la production traditionnelle de tabac, de maïs et de coton, et les productions non traditionnelles d'arachides, de riz, de manioc, de blé, ainsi que l'horticulture et la culture des fleurs notamment ;
- Le sous-secteur de la foresterie et de l'agroforesterie, y compris les produits pharmaceutiques, cosmétiques et le mobilier ;
- Le sous-secteur des pêches, incluant la pisciculture et la transformation du poisson, pour augmenter la consommation intérieure et l'exportation ; développer le sous-secteur de l'élevage, notamment des petits ruminants et des volailles ;
- Le tourisme et le développement de l'écotourisme aux niveaux national et sous-régional ;
- Le développement de la petite industrie extractive artisanale, qui crée des emplois et engendre des revenus, au profit des jeunes et des femmes dans le secteur minier informel.

Le Gouvernement a formulé plusieurs initiatives de diversification dans ces secteurs, mais le vrai problème est celui de la mise en œuvre réelle. Parmi les autres difficultés figurent l'absence de projets viables et bien préparés, le manque de volonté d'agir et les difficultés d'obtention d'un financement.

## 5.3. Politiques et stratégies

Pour l'avenir, le Gouvernement, en collaboration avec le secteur privé, d'autres acteurs non étatiques et les partenaires de développement, devrait réunir un forum consultatif national pour examiner les impératifs de la diversification au Malawi.

Le programme de diversification sera facilité par l'application concertée de politiques et stratégies déjà définies, notamment :

- La deuxième stratégie de croissance et de développement pour le Malawi (et l'instrument qui lui succédera) ;
- La stratégie nationale d'exportation ;
- La politique d'industrialisation ;
- La politique agricole ;
- La stratégie de développement et d'irrigation ;
- La politique de production de cultures commerciales ;
- La politique de l'élevage ;
- L'action en direction du secteur privé et des partenariats public-privé.

L'initiative de diversification devra être appliquée par la mise au point urgente d'un cadre de réflexion unifié sur cette initiative pour en assurer la cohérence et les liens entre des politiques et stratégies déjà définies. Ce cadre devra aussi être assorti d'un plan d'action complémentaire, d'un calendrier d'obtention des ressources et d'un cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

# 6. Évaluation de la qualité des données nationales

**Note méthodologique :** La qualité des sources de données nationales pour les principaux indicateurs utilisés dans les profils de pays a fait l'objet d'une évaluation. Le résultat est présenté selon un code de couleurs: un disque vert indique une « bonne » source de données, un jaune une source « satisfaisante » et un rouge une source « à améliorer ».

Cette évaluation a privilégié la transparence et l'accessibilité de chaque source de données nationales. Elle a pris en compte la régularité et la périodicité de publication des sources de données, au vu de la périodicité de la publication et la fréquence des mises à jour de données conformément aux normes internationales. La comparabilité des séries de données, leur durée dans le temps, les définitions et les unités de mesure standard ont été évaluées. L'accessibilité des bases de données a elle aussi été évaluée; plus précisément, la disponibilité des données et leur libre accès au grand public, leur format et la facilité de leur téléchargement et de leur partage. Ont également été évalués la citation des données, ainsi que les renvois à des sources primaires ou secondaires. Enfin, l'évaluation a considéré l'exhaustivité des métadonnées pour la communication de données, ainsi que l'exhaustivité et la clarté de la documentation et des notes.

| Démographie  | Valeur       | Évaluation |
|--|--------------|------------|
| Population (en millions d'habitants)                                       |              | 1          |
| Enfants (0-14 ans)   | n/d          |            |
| Adultes (15-64 ans)  | n/d          |            |
| Personnes âgées de 65 ans et plus  | n/d          |            |
| Population urbaine (%)   | 16,4 (2014)  | 1          |
| Taux de croissance (%)   | 3,1 (2015)   | 1          |
| Taux de fécondité total  | 4,4 (2015)   | 5          |
| Espérance de vie à la naissance (en années)                                | 57 (2005)    | 1          |
| Taux brut de mortalité (pour 1 000 habitants)                              | 11,7 (2012)  | 7          |
| Taux brut de natalité (pour 1 000 habitants)                               | 40,1 (2012)  | 7          |
| Principaux résultats macroéconomiques et sectoriels                        | Valeur       | Évaluation |
| Taux de croissance réelle du PIB (en %)                                    | 2,7 (2016)   | 1          |
| PIB à prix courants (en millions de dollars É.-U.)                         | 5,5 (2016)   | 1          |
| Taux d'inflation (%)   | 19,8 (2016)  | 2          |
| Balance courante (en millions de dollars É.-U.)                            | 0,9 (2016)   | 3          |
| Tendances économiques et indicateurs de performance                        | Valeur       | Évaluation |
| Entrées d'investissements directs étrangers (en millions de dollars É.-U.) | 493 (2016)   | 1          |
| Total des exportations (en millions de dollars É.-U.)                      | 1,080 (2015) | 1          |
| Exportations de produits manufacturés                                      | n/d          | n/d        |
| Total des importations (en millions de dollars É.-U.)                      | 2,312 (2015) | 1          |

| Éducation et emploi  | Valeur      | Évaluation |
|--|-------------|------------|
| Taux d'alphabétisation des 15-24 ans (%)   |             | 1          |
| Taux net de scolarisation dans le primaire (%)   |             | 1          |
| Proportion d'élèves commençant la première année et qui atteignent la dernière année de l'école primaire | 87,8 (2014) | 1          |
| Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire  | 1,01 (2014) | 6          |
| Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire  | 0,89 (2014) | 6          |
| Ratio emploi-population (total) (en %)   | 80 (2013)   | 4          |
| Population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (%)   | 50,7 (2011) | 4          |
| Taux de chômage (%)  | 20 (2013)   | 4          |
| Taux de chômage des jeunes (%)   | 27,5(2013)  | 4          |
| Santé  | Valeur      | Évaluation |
| Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)                          | 33 (2014)   | 1          |
| Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes  |             | 1          |
| Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans (%)                            | 12,8 (2010) | 5          |
| Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)  | 53 (2014)   | 1          |
| Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié                                   | 71,4 (2010) | 5          |
| Taux de prévalence de la contraception   | 42,2 (2010) | 1          |
| Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans   | 3,6 (2010)  | 5          |
| Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie (%)                                      | 3,3 (2014)  | 5          |

## Data Sources Code Index

- National Statistical Office [www.nso.malawi.mw/](http://www.nso.malawi.mw/)
- Reserve Bank of Malawi <https://www.rbm.mw/>
- Ministère des finances, de la planification économique et du développement [www.finance.gov.mw](http://www.finance.gov.mw)
- Enquête sur le marché du travail au Malawi [www.nso.malawi.mw/index.php?option=com\\_malawi-labour-force-survey](http://www.nso.malawi.mw/index.php?option=com_malawi-labour-force-survey)
- Enquête démographique et sanitaire [https://dhsprogram.com/pubs/pdf/& https://dhsprogram.com/pubs/pdf/MIS18/MIS18.pdf](https://dhsprogram.com/pubs/pdf/&https://dhsprogram.com/pubs/pdf/MIS18/MIS18.pdf)
- Annual Economic Report [www.finance.gov.mw](http://www.finance.gov.mw)
- UNICEF [https://www.unicef.org/infobycountry/malawi\\_statistics.html#undefined.xiqq](https://www.unicef.org/infobycountry/malawi_statistics.html#undefined.xiqq)

# Bibliographie

Banque africaine de développement (BAD), Commission de l'Union africaine (CAU) et Commission économique pour l'Afrique (CEA), 2016. *Annuaire statistique pour l'Afrique*.

BAD *et al.*, 2012. *Perspectives économiques en Afrique*.

BAD, Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2016. *Perspectives économiques en Afrique*. Paris, OCDE.

Banque centrale du Malawi (Reserve Bank of Malawi – RBM), 2016. *Réunion du Comité de la politique monétaire*.

\_\_\_\_\_, 2016. Monetary policy statement #4. À consulter à l'adresse suivante : <https://www.rbm.mw/MonetaryPolicy/>.

\_\_\_\_\_, 2016. *Financial and Economic Review*

Bureau national de statistique, 2009. *Malawi in Figures*

\_\_\_\_\_, 2009. *Population projections thematic report*

\_\_\_\_\_, 2013. *Malawi Labour Force Survey 2013*. Zomba (Malawi), Bureau national de statistique.

\_\_\_\_\_, 2014. *MDG Endline Survey 2014*. Zomba (Malawi), Bureau national de statistique.

\_\_\_\_\_, 2015. *Malawi in figures*. À consulter à l'adresse suivante : [http://www.nsomalawi.mw/images/stories/data\\_on\\_line/general/malawi\\_in\\_figures/Malawi%20in%20Figures%202015.pdf](http://www.nsomalawi.mw/images/stories/data_on_line/general/malawi_in_figures/Malawi%20in%20Figures%202015.pdf). \_\_\_\_\_ (2015). *Statistical Year Book*. Zomba (Malawi), Bureau national de statistique

\_\_\_\_\_, 2016. *Malawi Demographic and Health Survey 2015-16*. Zomba (Malawi), Bureau national de statistique.

Commission économique pour l'Afrique (CEA), 2015. *Approaches to evaluating forecast performance : technical review – août 2015*. Addis-Abeba, CEA.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 2016. *Rapport sur l'investissement dans le monde*.

Gondwe, Goodall, 2016. *2016/2017 Budget Speech*, The Parliament Building Lilongwe.

Ministère des finances, de la planification économique et du développement, 2014. *Annual Economic Report*.

\_\_\_\_\_, 2015. *Annual Economic Report*.

\_\_\_\_\_, 2016a. *Economic and Fiscal Policy Statement 2016*

\_\_\_\_\_, 2016b. *Annual Economic Report*.

Mutharika, A., 2014. *Upgrade Project For JTI Leaf Malawi LTD*, décembre, JTI Leaf Malawi LTD.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2013. *Rapport sur le développement humain – L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*. New York, PNUD.

\_\_\_\_\_, 2014. *Rapport sur le développement humain – Pérenniser le développement humain : réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience*. New York, PNUD.

\_\_\_\_\_, 2015. *Rapport sur le développement humain – Le travail au service du développement humain*. New York, PNUD.

SADC (Secrétariat), 2015. *Integrated paper on recent economic developments in SADC*.

SADC (Secrétariat), 2015b. *SADC Selected Economic and Social Indicators*

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 2016. *Rapport sur l'investissement dans le monde*.

Union africaine, Banque africaine de développement (BAD) et Commission économique pour l'Afrique (CEA), 2016. *Indice de l'intégration régionale en Afrique. Rapport*.

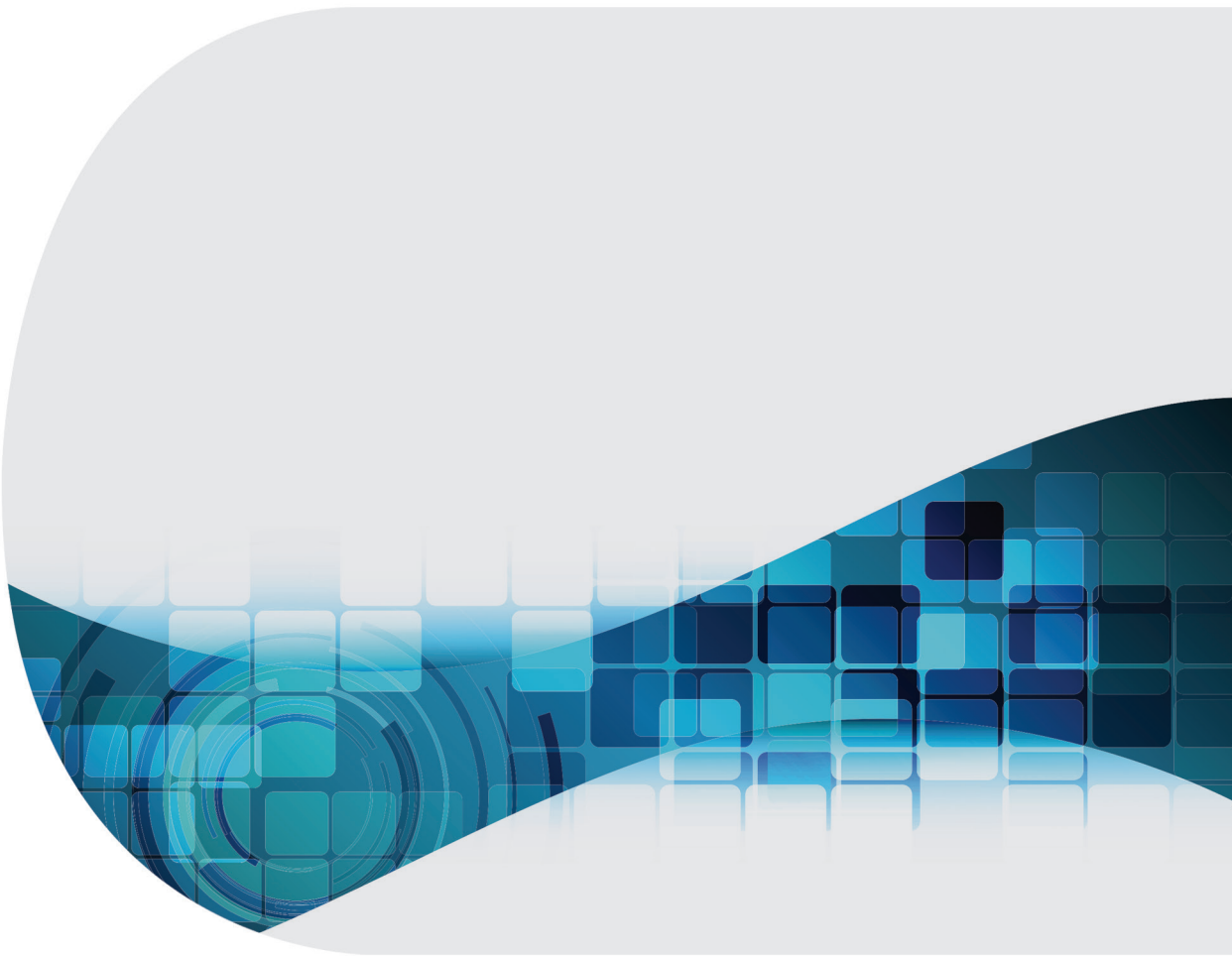












**UNECA.ORG**

*Imprimé à Addis-Abeba (Éthiopie) par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore.*

ISBN 978-99944-70-28-0

